

Marseille, le 6 décembre 2023

Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Nous vous sollicitons au sujet de la formation professionnelle continue. Dès cette rentrée scolaire, le ministre de l'éducation nationale a donné comme consigne aux rectorats de placer 50% du temps de formation des enseignants en dehors de leur temps de service. L'objectif étant d'atteindre 100% en 2024.

Sous prétexte d'absences d'enseignants trop nombreuses, le ministère s'engage dans une opération politique et médiatique de traque de la moindre heure perdue, alors que la formation continue ne représente qu'1% des absences.

Le SNEP-FSU d'Aix-Marseille regrette et conteste cette directive qui va dégrader les conditions de formation des collègues et de fait la qualité d'apprentissage des élèves.

Elle va tout d'abord encore surcharger les emplois du temps des enseignants. Selon une note de la DEPP le temps de travail médian des enseignants est de 43h hebdomadaire. Il est inacceptable d'alourdir le temps de travail des enseignants avec des temps de formation hors du temps de service.

Quelle profession accepte de se former hors temps de travail ?

Cette directive va également creuser les inégalités femmes/hommes d'accès à la formation continue, les femmes étant majoritairement plus en charge des enfants hors temps scolaire. Dans le cadre du plan égalité mis en place dans l'académie, cela n'est pas acceptable.

En ce qui concerne l'EPS, nous possédons actuellement une formation continue riche et variée. L'évolution des programmes, la multiplicité des activités physiques sportives et artistiques, les exigences règlementaires et sécuritaires inhérentes à certaines activités (dont l'escalade, très présente dans notre académie) rendent cette formation indispensable.

Notre discipline possède également des particularités qui rendent difficile voire impossible les formations hors temps scolaire. Les installations sportives sont souvent fermées (installations intramuros) ou utilisées par des associations.

Il est également impossible de proposer ces formations le mercredi après-midi, temps dédié au sport scolaire et aux rencontres UNSS

Face à toutes ces difficultés, nous souhaitons souligner la bienveillance du corps d'inspection d'EPS de l'académie d'Aix-Marseille qui, nous le pensons, a compris les enjeux de maintenir une FPC efficace et respectueuse des conditions de vie des professeurs d'EPS. Toutefois, cette bienveillance résistera-t-elle à la volonté ministérielle de la FPC 100% hors temps de service ?

Nous réclamons par conséquent que la formation continue des enseignants s'effectue durant le temps de service des enseignants. Nous nous opposons aux formations durant le temps des vacances scolaires, le samedi matin, le mercredi après-midi (temps privilégié du sport scolaire et de l'UNSS) ainsi que le soir après les temps de cours.

Nous profitons de ce courrier pour dénoncer la mise en place de formations le samedi matin pour les contractuels (25 Novembre et 2 Décembre), enseignants pour qui la formation est d'autant plus nécessaire qu'ils ne bénéficient pas de formation initiale. Certains ne pourront s'y rendre pour des raisons familiales.

Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, nous comptons sur votre soutien et votre bienveillance afin de prendre en compte nos revendications en faveur d'une FPC riche et accessible, garante d'un enseignement de qualité pour la réussite des élèves.

Sophie RIEU et Jean CUGIER

Co-secrétaires Académiques du SNEP-FSU Aix-Marseille

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, positioned below the text of the co-secretaries.